

MAIRIE DE LA BIGOTTIÈRE

Département MAYENNE

ARRONDISSEMENT de MAYENNE

Le 11 mars 2021, à vingt heures quinze minutes en La Bigottière se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de BIGNON Véronica, Maire, convoqués le 01 mars 2021,

Etaient présents : BIGNON Véronica, LOUVEAU Thierry, TAILLEFER Magali, JOLY-CRETOIS Valérie, RAMEL Nathalie, MAURAIIS Thierry, REY Laurent, JUSTOME Catherine, GENDRY Sébastien, MOCAËR Martial, LECONTE Christine,

Absent (e)(s) excuse(e)(s): -

Le secrétariat a été assuré par : JOLY-CRÉTOIS Valérie,

Selon l'article L2121-15 du CGCT, le conseil municipal a adjoint au secrétaire élu, une secrétaire auxiliaire en dehors de ses membres et qui ne participent pas aux délibérations : Catherine Le Roi, secrétaire de mairie

Validation et signature du Compte-rendu du Conseil Municipal du 04 février 2021

Adoption du Compte administratif et de gestion 2020 (commune) Délibération 2021-06

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Mme BIGNON Véronica, Maire de La Bigottière

Considérant que Mme LECONTE Christine a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Considérant que Mme BIGNON Véronica, maire, s'est retirée pour laisser la présidence à M. LECONTE Christine pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré APPROUVE, à l'unanimité le compte administratif 2020, lequel peut se résumer de la manière suivante :

COMMUNE

➤Fonctionnement :

Dépenses = 318 329.99

Recettes = 362 304.18

Excédent = 43 974.19 €

Excédent antérieur reporté = 40 069.70 €

Excédent de Clôture ou résultat d'exploitation = 84 043.89 €

➤Investissement :

Dépenses = 407 363.42 €

Recettes = 258 322.55 €

Déficit = - 149 040.87 €

Excédent antérieur reporté = 230 590.01 €

Excédent de clôture de clôture = 81 549.14 €

Compte tenu des restes à réaliser en dépenses de 34 420.11 € liés à l'investissement programmé en 2020 et l'excédent de clôture de 81 549.14€, l'excédent de clôture réelle pour la section investissement est de :

47 129.03€

Avec un capital à rembourser pour les prêts de **55 278.69 €**, l'autofinancement net en 2020 à basculer en investissement est de **8 149.66**.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ADOPTE à l'unanimité

Taux de fiscalité 2021- Délibération 2021-07

Mme BIGNON rejoint la salle du Conseil Municipal et reprend la présidence

Madame le Maire précise que la loi de finances 2020 impose le gel du taux de la taxe d'habitation voté en 2019 soit un taux de 21,70%

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer, par délibération, les taux de la fiscalité pour la taxe foncière bâtie et non bâtie, madame le maire propose de ne pas augmenter les deux taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, **de maintenir les taux** :

Pour la taxe foncière sur le non bâti 46,37% et 26.69% pour la taxe foncière sur le bâti

ADOPTE à l'unanimité

Délibération pour une déclaration d'intention d'aliéner. Délibération 2021-08

Madame le Maire de la ville de la commune de La Bigottière,

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 13 Octobre 2015 donnant compétence à la Communauté de Communes de l'Ernée en matière de Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération de la Communauté de communes de l'Ernée en date du 13 Avril 2015 Sollicitant le transfert de la compétence en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale, et la délibération du 25 Novembre 2019 instaurant le DPU à la suite de l'approbation du PLUI

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue, présentée par Maître LE ROUX Rémy sis Changé (Mayenne), relative au bien cadastré ZL 51 appartenant à M.et Mme BABIN Jérôme.

Considérant que le terrain en question est soumis au droit de préemption urbain,

Considérant que, après consultation, la Communauté de Communes de l'Ernée ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption urbain pour le bien cité au préalable.

Considérant que l'acquisition de ce terrain ne présente pas d'intérêt pour la Commune, **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption urbain dans le cadre de cette cession.

ADOPTE à l'unanimité

Pour	Contre	Abstention
11	0	0

Délibération pour une demande de subvention pour les travaux de maçonnerie en lien avec la rénovation de la couverture des deux chapelles Délibération 2021-09

Vu la délibération 2020-65 pour le choix de l'entreprise de Charpente et couverture dans le projet de réfection des couvertures des deux chapelles de l'église de La Bigottière,

Vu la Délibération 2020-66 sollicitant une subvention d'aide à la restauration du patrimoine public de caractère pour la couverture des deux chapelles de l'église.

Vu la Délibération 2020-72 des travaux de maçonnerie dans le cadre de la réfection des couvertures des deux chapelles de l'église de La Bigottière

Madame le Maire rappelle que le remplacement de la couverture des deux chapelles de l'église St Martin a nécessité des ajustements en maçonnerie.

Ces travaux ont été connus et validés par le conseil municipal après la demande de subvention d'aide à la restauration du patrimoine public de caractère pour les toitures des deux chapelles de l'église de La Bigottière.

Comme ces travaux ont un lien direct avec le remplacement de la couverture, il est permis à la commune d'ajouter le devis à la demande de subvention initiale.

Mme le Maire propose de faire une demande de subvention de 30% sur la totalité du devis soit 3630€ HT

Délibération pour l'élaboration du bail et de l'état des lieux du logement 1 étage 1 du 11 rue de la mairie. Délibération 2021-10

Mme le maire propose de solliciter l'agence VIADUC pour élaborer le bail et l'état des lieux pour un montant de 75% du loyer hors charges avec un minimum de 200€ à la charge du locataire comprenant : l'organisation des visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail, l'établissement de l'état des lieux d'entrée

Le conseil municipal opte pour cette prestation de l'agence Viaduc, 137 rue du vieux St louis 5300 Laval.

ADOPTE à l'unanimité

Questions diverses

Proposition d'enveloppes budgétaires et orientation d'investissement pour l'élaboration du budget primitif.

Afin de permettre une proposition de Budget Primitif, en première instance, à la commission des finances puis pour validation au conseil municipal, Mme le Maire souhaite que le conseil municipal échange sur les orientations d'investissements proposées par la commission des finances et précise que, selon les dotations, non connues à ce jour, les orientations et enveloppes budgétaires pourraient être réévaluées sauf pour les dépenses obligatoires.

Dépenses obligatoires :

Reste à réaliser 2020 – (Opérations d'investissement validées en 2019-2020 et réalisées ou facturées qu'en 2021) 34 420.11 €

Remboursement emprunts : 55 278.69€

Proposition d'orientation des dépenses d'investissement pour 2021

- Réfection des chemins ruraux
- Acquisition d'un défibrillateur
- Remplacement des panneaux de lieux-dits et acquisition de plaques de numérotation suite au nouvel adressage pour accueillir la fibre.
- Aménagement de la cour maternelle et/ou d'un espace pour les adolescents
- Mise en place de prises pour les illuminations sur les nouveaux poteaux
- Réserve financière pour l'achat d'un nouveau tracteur tondeuse en cas de besoin.
- Outillages atelier communal

Le site internet :

Mme JUSTOME prend la parole. Deux stagiaires de l'Institut d'informatique appliquée vont créer le site internet dans le cadre d'un stage professionnel. Une première réunion de la commission s'est déroulée le 25 février pour définir les besoins de la commune, le visuel du site, les informations à inclure dans le site. Les élus fonctionneront par binôme sur un thème établi lors de prochaines réunions.

Les commissions intercommunales :

Martial MOCAER a participé à la réunion culture essentiellement axée sur le réseau lecture. Le compte rendu sera transféré aux élus.

Centre de loisirs :

Laurent Rey a participé à la réunion pour le centre de loisirs. Un coup supplémentaire sera demandé à la commune. La gestion du reversement CAF sera modifiée, il sera versé directement à Familles Rurales.

Ecole publique Maternelle et R.P.I. (Regroupement pédagogique Intercommunal) :

Mme Joly-Crétois prend la parole :

La structure de jeu, actuellement en place dans la cour maternelle, devra être remplacée puisqu'elle est obsolète. Afin d'égayer la cour, une réflexion sur un décor de jeux en résine est proposée. Cet aménagement en résine annulerait le coût de la vérification sécuritaire annuelle et permettra aux élèves de profiter de tout l'espace de la cour. Les enseignants seront sollicités pour ce nouvel aménagement.

Mme Joly-Crétois ajoute, que suite au deuxième conseil d'école, un flyer, commun aux 3 écoles, a été distribué dans chacune des communes du R.P.I. afin d'informer l'ensemble des habitants, nouveaux et anciens, du fonctionnement et avantages du R.P.I. parfois méconnus.

Espace « Ado »

Mme Taillefer précise que les élus réfléchissent également à un aménagement dédié aux adolescents où ils pourraient se retrouver.

Courrier Epicerie du Coin

Après la lecture des courriers, le conseil souhaite qu'une réponse écrite soit envoyée. Il y sera précisé que les élus privilégient un échange verbal en ce qui concerne les diverses doléances au nom des élus ou de la commune, et ce, lors de rendez-vous. Au sujet du local, gracieusement loué par la mairie, les demandes par écrit seront étudiées.

Assurance, avantage

Mme le Maire explique qu'un conseiller en assurance est venu spontanément la solliciter pour que la commune soit un intermédiaire de leur agence ; les habitants pourraient bénéficier d'une réduction sur une mutuelle santé en devenant adhérent. Le conseil municipal demande de ne pas donner suite à cette sollicitation.

Enquête mobilité

Mme le Maire rappelle aux conseillers que la communauté de communes lance un questionnaire en ligne sur la mobilité. L'affiche se trouve actuellement sur le tableau du parking de la salle des fêtes.

Fin de la séance 22h30

Le conseil Municipal